



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2023

Dans l'attente de sa validation officielle et sous réserve de modification

Le sept septembre deux mille vingt-trois, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le quatre septembre 2023, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Renaud BILLET, Marjorie CADORET, Jean-Louis DUNOYER, Daniel DUPRE, Pascal FERRET, Patrick LATOUR, Hervé MURAZ-DULAURIER, Caroline RASTELLO, Alexandre ROSSET et Caty TOUTAIN

ÉTAIT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Monsieur Mike ROUSSEAU qui a donné pouvoir à Pascal FERRET

Le quorum étant atteint (6 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Renaud BILLET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 06 juillet 2023, ce qui est accepté à l'unanimité.

1. Nouvelle Activité Ponctuelle

Agate BOURDENET, habitante de la Commune, est venue présenter une nouvelle activité qu'elle souhaite mettre en place ponctuellement dans l'année.

Elle propose de réaliser de petits objets en osier. Cette activité se ferait sur une demi-journée soit le mercredi soit le samedi avec un minimum de 3 personnes et un maximum de 6 personnes.
Cet atelier est proposé aux enfants à partir de 6 ans ainsi qu'aux adultes.

Une participation de 25 euros par séance sera demandée et l'activité se fera dans la salle des associations.

La séance initiale de l'activité pouvant être suivi tant par les enfants que par les adultes de tout âge, le conseil municipal se propose de prendre en charge la première séance afin que celle-ci soit aussi intergénérationnelle que possible. Si le nombre d'inscription dépassait le nombre de places disponibles, la séance d'initiation serait dédoublée autant de fois que nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la proposition d'Agate BOURDENET ;
- **DIT** que la 1^{ère} séance sera prise en charge par la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2. Nouvelles Activités Pérennes

➤ **Bien-être intérieur : activité développée par Marie RASTELLO**

Mme RASTELLO Marie organise des séances de bien-être intérieur. Ce sera tous les 2èmes mardis du mois à la salle des fêtes entre octobre 2023 et juin 2024.

➤ **Sophro Duos : activité développée par Valérie ROUSSE**

Mme ROUSSE Valérie propose des séances de sophrologie en duos. Ce sera tous les mercredis des semaines impaires de 18h à 18h45.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** de mettre à disposition les salles communales pour ces différentes activités.

3. Tarif de la Cantine

La société SHCB est l'entreprise qui fournit les repas pour la cantine scolaire. Pour faire face à l'inflation, la société SHCB augmente le prix du repas de 7.40 % : il passe de 3.81 € à 4.08 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas répertorier ce coût supplémentaire aux familles. Les tarifs de la cantine restent donc inchangés pour l'année 2023 - 2024 soit les tarifs suivants :

- Tranche 1 - QF < ou = à 500 : 4.60 € le repas,
- Tranche 2 - QF entre 500 et 1000 : 5.00 € le repas,
- Tranche 3 - QF > à 1000 : 5.50 € le repas.

Après en avoir délibéré, à 5 voix pour, 3 contre (Patrick LATOUR, Hervé MURAZ-DULAURIER et Alexandre ROSSET) et 3 abstentions (Renaud BILLET, Jean-Louis DUNOYER et Caroline RASTELLO), le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les tarifs définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4. Recensement 2024

➤ **Création d'un poste d'agent recenseur**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population se fera du 18 janvier au 17 février 2024.

A ce titre, il y a lieu de proc

éder à la création d'un poste d'agent recenseur pour la campagne 2024 et de déterminer sa rémunération.

Pour rappel, le dernier agent recenseur a été rémunéré 1 400 € net pour la campagne 2018.

Compte tenu de l'inflation et du coût de la vie, Monsieur le Maire propose une rémunération de 1 500 € net.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** la création d'un poste d'agent recenseur pour le recensement 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination de l'agent recenseur et tous documents nécessaires à son recrutement ;
- **DIT** que l'agent recenseur sera payé à raison d'un forfait pour l'ensemble des opérations à hauteur de 1 500 € net. La Commune prendra à sa charge les cotisations patronales.

5. Divers Travaux

➤ Pose de miroir pour la visibilité

Un miroir sera posé à la sortie de l'impasse de la vieille école pour une meilleure visibilité.
Le miroir situé impasse de la Favra va également être changé car il est cassé.

➤ Mise en place d'un « Cédez le passage »

Un « cédez le passage » va être installé à la descente de la route du Beaufortain afin de laisser libre la sortie du village qui manque de visibilité.

➤ Travaux « route des Combes » avant la maison de M. BILLET Jérôme

M. BILLET Jérôme nous interpelle sur les eaux pluviales qui arrivent de l'église et du parking. Le regard existant est trop petit par rapport à la quantité d'eau qu'il doit absorber. Et, du coup, son garage se retrouve inondé chaque fois qu'il pleut beaucoup.

La société Eiffage passera afin d'établir un devis.

➤ Eau du cimetière

L'eau du cimetière a provisoirement été coupée car il y a une fuite. Une réparation de fortune a été réalisée par l'agent technique. Si, la réparation ne tient pas, un devis sera réalisé.

6. Questions Diverses

6.1 Rentrée des enfants de moins de 3 ans à l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux familles ont fait la demande pour que leur enfant puisse entrer en 1^{ère} année de maternelle en janvier 2024. Ces deux enfants n'auront pas encore 3 ans à cette date.

Après échange et après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 2 voix contre (Pascal FERRET) et 1 abstention (Alexandre ROSSET) le Conseil Municipal

- **REFUSE** l'intégration des enfants de moins de 3 ans avant la rentrée de septembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 20.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 12 octobre 2023 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER

